

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE
COMMUNE DE LA JONCHERE

Envoyé en préfecture le 02/03/2023
Reçu en préfecture le 02/03/2023
Publié le
ID : 085-218501161-20230227-2023_02_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération 2023-02-01

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept Février à 20h, le conseil municipal de la commune de LA JONCHERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Marc BOUILLAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/02/2023

Étaient présents : Mesdames Ghislaine MAURIT, Michelle DELETANG, Virginie MONNEREAU, Messieurs Marc BOUILLAUD, Joël RAFIN, Dominique BERNARD, Jimmy BARBARIT, Kévin GENTREAU, Jérôme MALADRY et Manuel ROBLIN.

Absents excusés : Madame Odile SINQUIN, ayant donné procuration à Madame Michelle DELETANG.

Monsieur Kévin GENTREAU a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 10
Nombre de pouvoirs : 1

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2022
LOTISSEMENT LA FRENAIE

Le 27/02/2023, séance ordinaire sous la présidence de Marc BOUILLAUD, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Ghislaine MAURIT, 1^{ère} Adjointe, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	596.50	596.25	596.25	0.00	1 192.75	596.25
TOTAUX	596.50	596.25	596.25	0.00	1 192.75	596.25
Résultats de clôture	0.25		596.25		596.50	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	596.50	596.25	596.25	0.00	1 192.75	596.25
Résultats définitifs	0.25		596.25		596.50	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 27/03/23 et de la publication le 28/02/2023
A La Jonchère, le 28/02/2023



En Mairie, le 28 février 2023

Le Maire, Le Maire,



Marc BOUILLAUD

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE
COMMUNE DE LA JONCHERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 02/03/2023
Reçu en préfecture le 02/03/2023
Publié le
ID : 085-218501161-20230227-2023_02_02-DE

Délibération 2023-02-02

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept Février à 20h, le conseil municipal de la commune de LA JONCHERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Marc BOUILLAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/02/2023

Étaient présents : Mesdames Ghislaine MAURIT, Michelle DELETANG, Virginie MONNEREAU, Messieurs Marc BOUILLAUD, Joël RAFIN, Dominique BERNARD, Jimmy BARBARIT, Kévin GENTREAU, Jérôme MALADRY et Manuel ROBLIN.

Absents excusés : Madame Odile SINQUIN, ayant donné procuration à Madame Michelle DELETANG. Monsieur Kévin GENTREAU a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 10
Nombre de pouvoirs : 1

**APPROBATION COMPTE DE GESTION 2022
BUDGET LOTISSEMENT LA FRENAIE DRESSÉ PAR MADAME ALIX**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les opérations régulières

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme :

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le 02/03/23
et de la publication le 28/02/2023
A La Jonchère, le 28/02/23

Le Maire,



En Mairie, le 28 février 2023

Le Maire, Le Maire,



Marc BOUILLAUD

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE
COMMUNE DE LA JONCHERE

Envoyé en préfecture le 02/03/2023
Reçu en préfecture le 02/03/2023
Publié le
ID : 085-218501161-20230227-2023_02_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération 2023-02-03

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept Février à 20h, le conseil municipal de la commune de LA JONCHERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Marc BOUILLAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/02/2023

Étaient présents : Mesdames Ghislaine MAURIT, Michelle DELETANG, Virginie MONNEREAU, Messieurs Marc BOUILLAUD, Joël RAFIN, Dominique BERNARD, Jimmy BARBARIT, Kévin GENTREAU, Jérôme MALADRY et Manuel ROBLIN.

Absents excusés : Madame Odile SINQUIN, ayant donné procuration à Madame Michelle DELETANG.

Monsieur Kévin GENTREAU a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 10
Nombre de pouvoirs : 1

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET COMMERCE

Le 27/02/2023, séance ordinaire sous la présidence de Marc BOUILLAUD, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Ghislaine MAURIT, 1^{ère} Adjointe, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	22 690.04			37.48	22 652.56	
Opérations de l'exercice	79 404.70	86 066.44	166.00	138.00	79 570.70	86 204.44
TOTAUX	102 094.74	86 066.44	166.00	175.48	102 260.74	86 241.92
Résultats de clôture	16 028.30			9.48	16 018.82	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	102 094.74	86 066.44	166.00	175.48	102 260.74	86 241.92
Résultats définitifs	16 028.30			9.48	16 018.82	

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

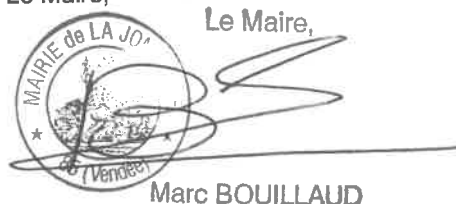
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 21/03/23 et de la publication le 28/02/2023
A La Jonchère, le

Le Maire,


En Mairie, le 28 février 2023
Le Maire,

Le Maire,

Marc BOUILLAUD

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE
COMMUNE DE LA JONCHERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 02/03/2023
Reçu en préfecture le 02/03/2023
Publié le
ID : 085-218501161-20230227-2023_02_04-DE

Délibération 2023-02-04

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept Février à 20h, le conseil municipal de la commune de LA JONCHERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Marc BOUILLAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/02/2023

Étaient présents : Mesdames Ghislaine MAURIT, Michelle DELETANG, Virginie MONNEREAU, Messieurs Marc BOUILLAUD, Joël RAFIN, Dominique BERNARD, Jimmy BARBARIT, Kévin GENTREAU, Jérôme MALADRY et Manuel ROBLIN.

Absents excusés : Madame Odile SINQUIN, ayant donné procuration à Madame Michelle DELETANG.

Monsieur Kévin GENTREAU a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 10
Nombre de pouvoirs : 1

**APPROBATION COMPTE DE GESTION 2022
BUDGET COMMERCE DRESSÉ PAR MADAME ALIX**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les opérations régulières

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 01 Mars 2023

Le Maire,

Le Maire,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le 2/03/23
et de la publication le 01/03/2023
A La Jonchère, le 2/03/23



Marc BOUILLAUD

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE
COMMUNE DE LA JONCHERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 02/03/2023
Reçu en préfecture le 02/03/2023
Publié le
ID : 085-218501161-20230227-2023_02_05-DE

Délibération 2023-02-05

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept Février à 20h, le conseil municipal de la commune de LA JONCHERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Marc BOUILLAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/02/2023

Étaient présents : Mesdames Ghislaine MAURIT, Michelle DELETANG, Virginie MONNEREAU, Messieurs Marc BOUILLAUD, Joël RAFIN, Dominique BERNARD, Jimmy BARBARIT, Kévin GENTREAU, Jérôme MALADRY et Manuel ROBLIN.

Absents excusés : Madame Odile SINGUIN, ayant donné procuration à Madame Michelle DELETANG.

Monsieur Kévin GENTREAU a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 10
Nombre de pouvoirs : 1

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET PRINCIPAL

Le 27/02/2023, séance ordinaire sous la présidence de Marc BOUILLAUD, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Ghislaine MAURIT, 1^{ère} Adjointe, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		105 668.92		121 048.37		226 717.29
Opérations de l'exercice	375 712.78	476 528.34	117 599.68	199 456.19	493 312.46	675 984.53
TOTAUX	375 712.78	582 197.26	117 599.68	320 504.56	493 312.46	902 701.82
Résultats de clôture		206 484.48		202 904.88		409 389.36
Restes à réaliser			76 026.00		76 026.00	
TOTAUX CUMULES	375 712.78	582 197.26	193 625.68	320 504.56	569 338.46	902 701.82
Résultats définitifs		206 484.48		202 904.88		409 389.36

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 21/03/23 et de la publication le 28/02/2023
A La Jonchère, le 27/03/23



En Mairie, le 28 février 2023

Le Maire,

Le Maire,



Marc BOUILLAUD

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE

ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE
COMMUNE DE LA JONCHERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération 2023-02-06

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept Février à 20h, le conseil municipal de la commune de LA JONCHERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Marc BOUILLAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/02/2023

Étaient présents : Mesdames Ghislaine MAURIT, Michelle DELETANG, Virginie MONNEREAU, Messieurs Marc BOUILLAUD, Joël RAFIN, Dominique BERNARD, Jimmy BARBARIT, Kévin GENTREAU, Jérôme MALADRY et Manuel ROBLIN.

Absents excusés : Madame Odile SINGUIN, ayant donné procuration à Madame Michelle DELETANG.

Monsieur Kévin GENTREAU a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 10
Nombre de pouvoirs : 1

**APPROBATION COMPTE DE GESTION 2022
BUDGET PRINCIPAL DRESSÉ PAR MADAME ALIX**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les opérations régulières

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

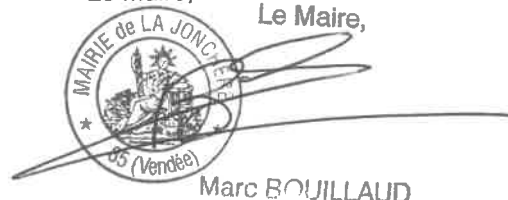
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 24/03/23 et de la publication le 04/03/2023 A La Jonchère, le 24/03/23



En Mairie, le 01 mars 2023

Le Maire,

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE
COMMUNE DE LA JONCHERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 02/03/2023
Reçu en préfecture le 02/03/2023
Publié le
ID : 085-218501161-20230227-2023_02_07-DE

Délibération 2023-02-07

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept Février à 20h, le conseil municipal de la commune de LA JONCHERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Marc BOUILLAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/02/2023

Étaient présents : Mesdames Ghislaine MAURIT, Michelle DELETANG, Virginie MONNEREAU, Messieurs Marc BOUILLAUD, Joël RAFIN, Dominique BERNARD, Jimmy BARBARIT, Kévin GENTREAU, Jérôme MALADRY et Manuel ROBLIN.

Absents excusés : Madame Odile SINQUIN, ayant donné procuration à Madame Michelle DELETANG. Monsieur Kévin GENTREAU a été élu secrétaire de séance.

**PARTICIPATION AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE
PUBLIQUE D'ANGLES -ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération de la commune d'Angles concernant la participation de la commune de la Jonchère aux dépenses de fonctionnement de l'école publique d'Angles.

Pour l'année scolaire 2022-2023, la participation demandée est de :

- 738.59 € pour un élève de primaire, soit 13 294.62 € pour 18 élèves
- 1 685.94 € pour un élève de maternelle, soit 8 429.70€ pour 5 élèves,

soit un total de **21 724.32 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de verser la participation demandée.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme :

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le 21/03/2023
et de la publication le 28/02/2023
A La Jonchère, le 02/03/23
Le Maire,



En Mairie, le 28 février 2023
Le Maire,

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE
COMMUNE DE LA JONCHERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 02/03/2023
Reçu en préfecture le 02/03/2023
Publié le
ID : 085-218501161-20230227-2023_02_08-DE

Délibération 2023-02-08

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept Février à 20h, le conseil municipal de la commune de LA JONCHERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Marc BOUILLAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/02/2023

Étaient présents : Mesdames Ghislaine MAURIT, Michelle DELETANG, Virginie MONNEREAU, Messieurs Marc BOUILLAUD, Joël RAFIN, Dominique BERNARD, Jimmy BARBARIT, Kévin GENTREAU, Jérôme MALADRY et Manuel ROBLIN.

Absents excusés : Madame Odile SINQUIN, ayant donné procuration à Madame Michelle DELETANG. Monsieur Kévin GENTREAU a été élu secrétaire de séance.

**PARTICIPATION AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE
STE THÉRESE D' ANGLÉS -ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier reçu de la préfecture concernant les coût moyens départementaux à prendre en compte en raison de l'absence d'école publique dans la commune de La Jonchère. Ces montants sont retenus pour le calcul de la participation aux dépenses de fonctionnement de l'école privée d'Angles pour l'année scolaire 2022-2023.

La participation ainsi calculée s'élève à :

- 478.00€ pour un élève de classe élémentaire
- 1 007.00€ pour un élève de classe maternelle

Soit 2 868.00€ pour les 6 élèves de classe élémentaire et 5 035.00€ pour les 5 élèves de classe maternelle, soit un total de **7 903.00 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de verser la participation demandée à l'école privée Sainte Thérèse pour les élèves de la Jonchère ;
- **PRECISE** que les crédits sont prévus et inscrits au budget primitif.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme :

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 28/02/23 et de la publication le 28/02/23 A La Jonchère, le 28/02/23 Le Maire,



En Mairie, le 28 février 2023
Le Maire,

Le Maire,

Marc BOUILLAUD

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE
COMMUNE DE LA JONCHERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération 2023-02-09

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept Février à 20h, le conseil municipal de la commune de LA JONCHERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Marc BOUILLAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/02/2023

Étaient présents : Mesdames Ghislaine MAURIT, Michelle DELETANG, Virginie MONNEREAU, Messieurs Marc BOUILLAUD, Joël RAFIN, Dominique BERNARD, Jimmy BARBARIT, Kévin GENTREAU, Jérôme MALADRY et Manuel ROBLIN.

Absents excusés : Madame Odile SINQUIN, ayant donné procuration à Madame Michelle DELETANG.
Monsieur Kévin GENTREAU a été élu secrétaire de séance.

**PARTICIPATION AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE
ST MAURICE DE MOUTIERS LES MAUXFAITS
ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023**

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la commune de Moutiers-les-Mauxfaits sollicite une participation de 668.00€ par élève, pour les dépenses de fonctionnement de l'école St Maurice, pour l'année scolaire 2022-2023.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de verser cette participation pour les 2 élèves concernés, soit **1 336.00€**.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme :

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le 21/03/23
et de la publication le 28/02/23
A La Jonchère, le 21/03/23
Le Maire,



En Mairie, le 28 février 2023
Le Maire,

Le Maire,

Marc BOUILLAUD



ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE
COMMUNE DE LA JONCHERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération 2023-02-10

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept Février à 20h, le conseil municipal de la commune de LA JONCHERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Marc BOUILLAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/02/2023

Étaient présents : Mesdames Ghislaine MAURIT, Michelle DELETANG, Virginie MONNEREAU, Messieurs Marc BOUILLAUD, Joël RAFIN, Dominique BERNARD, Jimmy BARBARIT, Kévin GENTREAU, Jérôme MALADRY et Manuel ROBLIN.

Absents excusés : Madame Odile SINQUIN, ayant donné procuration à Madame Michelle DELETANG.

Monsieur Kévin GENTREAU a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 11
Nombre de pouvoirs : 1

RÉNOVATION DU PONT DU FIEF CHEVALIER 2 : APPROBATION DU PROGRAMME ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT (RAJOUT A L'ORDRE DU JOUR)

Le Gouvernement a lancé le programme national Ponts pour aider les petites communes qui connaissent souvent mal l'état de leurs ouvrages et les procédures pour entretenir leur patrimoine. Cette méconnaissance expose à des risques de sécurité publique.

Notre Commune étant éligible, nous avons pu bénéficier gratuitement d'une prestation d'ingénierie pour le recensement et l'évaluation préliminaire de l'état des ponts et murs de soutènement des voies communales.

Ce programme est coordonné à l'échelle nationale par le Cerema, organisme public en charge de l'expertise des infrastructures de transport, qui a lui-même missionné SIXENCE pour réaliser les visites sur notre territoire.

A la suite de ces visites, un carnet de santé des ouvrages identifiés comme sensibles nous a été transmis. Il en ressort un ouvrage pour lesquels la situation est préoccupante et nécessite de prendre des mesures immédiates de sécurité.

L'un des ouvrages dénommé « Pont du Fief Chevalier 2 » est mitoyen avec la commune d'Angles.

En accord avec l' élu de la commune concernée, des mesures de restriction de la circulation ont été mises en place dans l'attente de la réalisation des travaux de rénovation. Pour l'exécution et le financement de ces travaux, il a été décidé de confier la maîtrise d'ouvrage à la Commune de la Jonchère pour la rénovation du Pont du Fief Chevalier 2.

La Commune du Bernard est concernée par la rénovation de deux autres ouvrages dénommés le Pont du Fief Chevalier 1 et Fief Bariteau et situés dans la continuité. Par conséquent, la maîtrise d'ouvrage lui sera confiée pour la rénovation de ces ponts.

Ainsi, notre collectivité s'engage à réaliser les travaux de rénovation du Pont du Fief Chevalier 2 ainsi que la réfection en enrobé sur ce périmètre. Une participation sera demandée à la commune d'Angles. Les modalités seront définies par le biais d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage établie entre les communes de la Jonchère et Angles pour le Pont du Fief Chevalier 2. La rédaction de ces pièces pourra aboutir dès que le montant de la subvention de l'Etat sera connu.

Envoyé en préfecture le 17/03/2023

Reçu en préfecture le 17/03/2023

Publié le

ID : 085-218501161-20230227-2023_02_10-DE

S'LO

Pour notre périmètre, le coût prévisionnel du projet s'élève à 49 332.50 € HT dont le détail est le suivant :

Dépenses	Montant HT
Rénovation du Pont du Fief Chevalier 2	40 812,50 €
Réfection en enrobé du périmètre	8 520,00 €

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- Dotation de l'Etat	39 466,00 €
- Autofinancement	<u>9 866,50 €</u>
Coût prévisionnel HT	49 332,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** ce programme de travaux et son plan de financement.
- ✓ **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat à hauteur de 80 %.
- ✓ **AUTORISE M.** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme :

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le 17/03/23
et de la publication le 16/03/23
A La Jonchère, le 17/03/23
Le Maire,



En Mairie, le 16 mars 2023
Le Maire,



Le Maire,

Marc BOUILLAUD

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE

ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE
COMMUNE DE LA JONCHERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le

ID : 085-218501161-20230227-2023_02_11-DE

SLO

Délibération 2023-02-11

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept Février à 20h, le conseil municipal de la commune de LA JONCHERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Marc BOUILLAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/02/2023

Étaient présents : Mesdames Ghislaine MAURIT, Michelle DELETANG, Virginie MONNEREAU, Messieurs Marc BOUILLAUD, Joël RAFIN, Dominique BERNARD, Jimmy BARBARIT, Kévin GENTREAU, Jérôme MALADRY et Manuel ROBLIN.

Absents excusés : Madame Odile SINQUIN, ayant donné procuration à Madame Michelle DELETANG.
Monsieur Kévin GENTREAU a été élu secrétaire de séance.

**DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE SOUTIEN A LA RURALITE
POUR L'AMENAGEMENT DES 2 ENTrees DE BOURG
(RAJOUT A L'ORDRE DU JOUR)**

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que, dans le cadre des travaux d'aménagement des 2 entrées de bourg, il est possible de bénéficier d'un soutien du Département au titre du Fonds de soutien à la ruralité à hauteur de 50% du montant total HT des travaux, plafonné à 40 000€ avec une majoration de 25% pour les communes de – de 500 habitants.

Il rappelle que par délibération n° 2022-04-10 en date du 25/04/2022, le Conseil a retenu le Cabinet Côté Paysage pour les études de maîtrise d'oeuvre relatives à l'aménagement de la rue de la Casse à Pierre et la rue du Marchais.

L'estimatif des travaux s'élève à 198 958.64€ HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention d'un montant total HT de 50 000€.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'attribution du Fonds de soutien à la ruralité à hauteur de 50 000€ HT pour l'aménagement des 2 entrées de bourg;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents administratifs nécessaires à l'application de cette décision ;
- **DIT** que les travaux de réalisation débuteront 2^{ème} semestre 2023.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 21/03/23 et de la publication le 21/03/23

A La Jonchère, le 21/03/23



En Mairie, le 01 mars 2023

Le Maire,

Le Maire,



Marc BOUILLAUD

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE
COMMUNE DE LA JONCHERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 02/03/2023
Reçu en préfecture le 02/03/2023
Publié le
ID : 085-218501161-20230227-2023_02_12-DE

SLO

Délibération 2023-02-12

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept Février à 20h, le conseil municipal de la commune de LA JONCHERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Marc BOUILLAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/02/2023

Étaient présents : Mesdames Ghislaine MAURIT, Michelle DELETANG, Virginie MONNEREAU, Messieurs Marc BOUILLAUD, Joël RAFIN, Dominique BERNARD, Jimmy BARBARIT, Kévin GENTREAU, Jérôme MALADRY et Manuel ROBLIN.

Absents excusés : Madame Odile SINCQUIN, ayant donné procuration à Madame Michelle DELETANG.

Monsieur Kévin GENTREAU a été élu secrétaire de séance.

TARIFS REPAS DE PRINTEMPS

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir fixer le tarif du repas de printemps du 18 mars prochain afin de pouvoir encaisser les recettes correspondantes.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** le repas adulte à 16.00€ par personne ;
- **FIXE** le repas enfant à 10.00€ par personne ;
- **FIXE** le tarif de l'apéritif à 1.00€ le verre ;
- **FIXE** le tarif des vins à 8.00€ la bouteille ;
- **FIXE** le tarif des bouteilles d'eau 1.5l à 1.00€ ;
- **FIXE** le tarif des jus de fruit à 1.00€ ;
- **FIXE** le tarif des bières à 2.50€ ;
- **FIXE** le tarif du ricard à 2.50 € ;
- **FIXE** le tarif du pétillant à 10.00€ la bouteille.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme :

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le 21/03/23
et de la publication le 28/02/23
A La Jonchère, le 21/03/23
Le Maire,



En Mairie, le 28 février 2023
Le Maire,

Le Maire,

Marc BOUILLAUD



Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le

ID : 085-218501161-20230227-2023_02_13-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE
COMMUNE DE LA JONCHERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération 2023-02-13

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept Février à 20h, le conseil municipal de la commune de LA JONCHERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Marc BOUILLAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/02/2023

Étaient présents : Mesdames Ghislaine MAURIT, Michelle DELETANG, Virginie MONNEREAU, Messieurs Marc BOUILLAUD, Joël RAFIN, Dominique BERNARD, Jimmy BARBARIT, Kévin GENTREAU, Jérôme MALADRY et Manuel ROBLIN.

Absents excusés : Madame Odile SINQUIN, ayant donné procuration à Madame Michelle DELETANG.

Monsieur Kévin GENTREAU a été élu secrétaire de séance.

PROJET EOLIENNES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet éolien de la Jonchère-st Benoist, établi par Vendée Energie et le développeur Boralex.

Après en avoir délibéré, 3 voix pour et 8 voix contre, le Conseil Municipal

- **REFUSE** le projet éolien la Jonchère-st Benoist ;

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le 21/03/23
et de la publication le 28/02/23
A La Jonchère, le 21/03/23
Le Maire,



En Mairie, le 28 février 2023

Le Maire,

Le Maire,



Marc BOUILLAUD